

# CANEVAS

## CRITÈRES DE RÉPARTITION DES TÂCHES

### SECONDAIRE

## GUIDE D'UTILISATION DU CANEVAS

### À QUOI ÇA SERT ?

- C'est un modèle de critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités, mieux connu sous le nom de « critères de répartition de tâches ». Certains des critères proposés visent à baliser l'attribution des tâches, ce qui est techniquement une tâche exclusive de la direction. Il se pourrait que la direction résiste à limiter son droit de gestion.
- Ces critères visent à :
  - Établir des balises pour la confection des tâches ;
  - Attribuer les tâches de manière objective et équitable ;
  - Intervenir dans le cas où deux profs souhaiteraient obtenir la même tâche ;
- Les enseignantes et enseignants sont consultés à ce sujet, via le CPEPE, en démarche consensuelle c'est-à-dire que la direction et les profs doivent réellement tenter d'en arriver à une entente.
- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :
  - [La fiche syndicale de la tâche au secondaire : confection et répartition \(critères de la tâche\)](#)

### COMMENT UTILISER CE DOCUMENT ?

- Chaque établissement peut adapter ce document afin qu'il corresponde à la volonté des enseignantes et enseignants.
- Les éléments **écrits en rouge** peuvent être adaptés selon les réalités de votre école.
- Les autres éléments sont essentiels afin d'assurer une répartition juste des tâches dans le respect de la volonté des enseignantes et enseignants. Nous vous recommandons de ne pas les modifier.
- Afin de prendre un certain avantage stratégique, nous vous conseillons fortement de commencer la démarche à l'automne et de soumettre votre proposition avant que la direction ne vous en soumette une.
- Toute proposition de critères soumise à la direction doit d'abord faire l'objet de discussions et d'une adoption en assemblée syndicale.

### LES CRITÈRES DE CONFECTION DES TÂCHES

- La liste de critères dans cette section assure un juste équilibre entre les tâches.

- On peut y ajouter d'autres critères afin de tenir compte de la réalité particulière de l'école, dont la présence de groupes d'adaptation scolaire ou de programmes pédagogiques particuliers.
- Une étape de vérification préalable par le CPEPE ou d'autres représentants de l'équipe enseignante peut être ajoutée afin d'assurer l'équilibre des tâches et de suggérer des modifications au besoin.

## PROCESSUS ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES TÂCHES

- La section sur l'attribution des tâches doit idéalement contenir une liste de critères permettant de départager dans le cas où deux profs souhaiteraient obtenir la même tâche.
- Cette liste doit avoir un ordre d'application précis, sans quoi la direction est libre de choisir le critère qui lui convient pour justifier ses décisions.
- La liste de critères et l'ordre choisi peuvent varier selon la réalité de chaque école, mais voici les plus souvent utilisés :
  - La continuité dans le niveau enseigné permet aux profs de conserver la même tâche d'une année à l'autre ;
  - **La continuité dans la discipline et le niveau enseigné** permettent aux profs de conserver essentiellement la même planification d'une année à l'autre. On peut également ajouter un critère qui précise qu'un enseignant qui part une année pour congé différé, congé parental ou prêt de service ne perd pas son critère de continuité.
  - **L'ancienneté CSSDM** est un critère neutre et impartial.
  - Un principe de **rotation pour les tâches plus** difficiles afin d'assurer que ce ne sont pas toujours les mêmes qui en héritent est aussi souhaitable. On entend par tâches difficiles celles avec un grand nombre de groupes en adaptation scolaire ou bien les tâches ayant un nombre élevé de planifications. Ce critère permet d'assurer qu'un prof ne restera pas pris dans de telles tâches et que celles-ci seront attribuées avec équité.